

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurvan MOAL, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2014

Date d'affichage : 12 juin 2014

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gurvan MOAL, Nadine GRIMAL Jacques MOAL, Bernard KERLEGUER, Marie HERON, Irène TREGUER, Aurélie LE MOAL, Jean-Paul MESSAGER, Patrick FRIN, Marie-Pierre LAFORGE, Michel BARS, Paul LUCAS, Dominique KERDRAON, Philippe PAPIN, Odile MARTIN, Aurélie LANNUZEL, Ronan TROMEUR, Fabrice JACOB, Gildas ROUE, Albert KERMAREC, Joselyne MOALIC, Jacques GOSSELIN, Catherine GUYADER, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sylvie NEDELEC à M. Jean Paul MESSAGER,  
M. Christian GUYONVARC'H à M. Philippe PAPIN,  
M. Daniel LEAL à M. Bernard KERLEGUER,  
Mme Agnès ROUDAUT à Mme Nadine GRIMAL,  
Mme Adeline LESPAGNOL à Mme Marie HERON,  
Mme Mona AUFFRAY à Mme Aurélie LE MOAL,  
M. Gildas BESCOND à M Paul LUCAS,  
Mme Isabelle GUERIN à M Gildas ROUE,  
Mme Ingrid MORVAN à M Fabrice JACOB.

### **Absent :**

M Bernard CHALINE.

**Monsieur Michel Bars a été nommé secrétaire de séance.**

## SOMMAIRE

2014-06-58 Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs



La séance est ouverte à 18h00



## DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

**Dans les communes de 9 000 à 30 999 habitants**, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 28 septembre 2014, sont délégués de droit. Il n'y a pas lieu d'élire de délégués supplémentaires, mais simplement des délégués suppléants, au nombre de 9, conformément aux dispositions du Code Electoral.

### **Mode d'élection :**

Les délégués suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

### **Bureau électoral :**

Composé le jour du scrutin, il comprend :

- le maire ou son remplaçant.
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M. Jacques Moal et M Jean-Paul Messenger.
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Aurélie Lannuzel et Mme Aurélie Le Moal.

### **Déroulement du vote**

Le vote se fait sans débat au scrutin secret, après communication du nom des candidats faite par le maire.

Une liste unique composée de :

- six représentants du groupe Guipavas Solidaire
- deux représentants du groupe Guipavas Avenir
- un représentant du groupe Pour Guipavas

est proposée aux suffrages du Conseil Municipal (voir liste unique en annexe).

### **Résultat des opérations de vote :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
| Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :                    | 32 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :                        | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés :   | 32 |

Sont déclarés élus : Pierre Cariou, Christine Guilloux, Philippe Brun, Marie-Paule Le Pouleuf, Arnaud Clément, Gwénola Léal, Patrice Sidoine, Dominique Jouvin, Emmanuel Morucci.



Fin de séance à 18h20

